

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE À LA CONVOCATION
DU
SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GIENNOIS
EN DATE DU 21 JANVIER 2016**

**COMITE SYNDICAL
DU 04 FEVRIER 2016**

(APPLICATION DE LA LOI N° 92-125 DU 6 FEVRIER 1992)

1 – PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 03 NOVEMBRE 2015

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du Comité Syndical réuni le 03 Novembre 2015.

2 – PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2016

Le Président rappelle les références :

La Loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République a défini certaines dispositions dont l'objectif est de parfaire l'information des habitants sur les affaires locales.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget, sachant que les dispositions de cet article s'appliquent aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales, qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

ORIENTATIONS :

Le 1^{er} objectif de notre structure est de poursuivre la mise œuvre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois, signé le 07 novembre 2014.

Le 2^{ème} objectif est la réalisation d'un Contrat Local de Santé en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.

Le 3^{ème} objectif concerne l'approbation SCoT sur le territoire du Pays du Giennois.

Le 4^{ème} objectif est le suivi et la mise en œuvre de l'étude « Trame Verte et Bleue ».

Le 5^{ème} objectif est le développement des circuits courts à la commercialisation pour le territoire du Pays du Giennois.

De plus, nous souhaitons maintenir les partenariats engagés par le Pays avec la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret, l'Etat et les autres partenaires.
D'autres partenaires seront également sollicités notamment des acteurs locaux avec des réunions du Conseil de développement.

INVESTISSEMENTS :

Pour l'année 2016, le budget d'investissement sera dédié au suivi du SCoT, avec son approbation.

Les autres dépenses d'investissement concerneront l'achat de matériel informatique et mobilier.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Le fonctionnement des services organisés par notre Syndicat Mixte porte sur :

***Administration générale :**

La gestion administrative de notre syndicat, le suivi et la coordination du Contrat de Pays et l'animation du Conseil de Développement.

*** Charges de personnel :**

- Un Agent de Développement, Mme Anne-Sophie PARIS, assurant les missions de gestion et d'organisation de la structure, de mise en place, d'étude et de suivi des dossiers de demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Pays,
- Une Chargée de mission Aménagement et Développement, Mme Elodie ALLIONE, assurant des missions de mise en œuvre et de suivi d'études relatives à l'Agenda 21, le SCoT et la TVB.
- Une Assistante de Développement, Mme Clara LEGAVRE, assurant spécifiquement les tâches relatives à l'Artisanat / Commerce et Tourisme.
- Un animateur – Animatrice Santé, en cours de recrutement, assurant les missions de mise en œuvre et de suivi du Contrat Local de Santé.

*** Opérations individualisées :**

✓ Trame Verte et Bleue (TVB) :

Cette année sera consacrée au suivi et à la réalisation d'actions dans le cadre de l'étude TVB.

✓ Tourisme :

Renforcement et amélioration de la communication en ce qui concerne la promotion touristique du Pays :

- Mise à jour du site internet,
- Lancement d'une réflexion sur la structuration du développement touristique du territoire autour d'axes d'intervention à identifier.

✓ Contrat Local de Santé :

Cette année sera consacrée à la mise en œuvre et au suivi du Contrat Local de Santé du Pays du Giennois.

RECETTES :

Toutes ces actions et le fonctionnement général de notre Syndicat Mixte seront financés par les contributions des 3 Communautés de Communes de notre territoire, par les subventions de fonctionnement du Conseil Régional et autres partenaires selon les opérations en cours.

Des subventions seront escomptées pour toutes les actions menées par le Syndicat Mixte du Pays du Giennois en tant que maître d'ouvrage.

Voilà les principales orientations du Budget Primitif du Syndicat Mixte du Pays du Giennois pour l'année 2016 qui vous sera soumis dans quelques semaines et sur lesquelles nous aurons à délibérer.

3 – ADOPTION DES NOUVEAUX CHIFFRES DE L'INSEE 2013 DES COMMUNES DU PAYS DU GIENNOIS POUR LE CALCUL DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE

Les populations légales millésimées 2013 entrent en vigueur le 1er janvier 2016. Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003.

(cf. <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/default.asp>).

Les chiffres (population totale) sont les suivants :

Communes de CC de Briare	Population totale
Adon	228
Batilly en Puisaye	122
Bonny/Loire	2 059
Breteau	103
Briare	5 924
La Bussière	839
Champoulet	46
Dammarie en Puisaye	179
Escrignelles	56
Faverelles	154
Feins en Gâtinais	43
Ousson/Loire	755
Ouzoüer/Trézée	1 228
Thou	239
TOTAL	11 975

Communes CC de Chatillon/Loire	Population totale
Autry le Châtel	1 057
Beaulieu/Loire	1 845
Cernoy en Berry	478
Chatillon/Loire	3 223
Pierrefitte es Bois	293
St Firmin/Loire	556
TOTAL	7 452

Communes de CC Giennaises	Population totale
Boismorand	893
Coullons	2 527
Gien	15 158
Langesse	77
Le Moulinet/Solin	142
Les Choux	504
Nevoy	1 230
Poilly lez Gien	2 451
St Brisson/Loire	1 050
St Gondon	1 165
St Martin/Ocre	1 279
TOTAL	26 476

Total Population Pays du Giennois	45 903
--	---------------

Il est proposé de retenir la population totale avec double compte comme présenté ci-dessus pour le calcul de la contribution annuelle par habitant des membres du SMPG pour l'année 2016.

- **Communauté de Communes du Canton de Briare : 11 975 habitants.**
- **Communauté de Communes du Canton de Châtillon sur Loire : 7 452 habitants.**
- **Communauté des Communes Giennoises : 26 476 habitants.**

Le Président soumet cette proposition au vote.

4 – ELECTION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL « AGRICULTURE »

Le Président indique qu'il a reçu en date du 04 janvier 2016 un courrier de Monsieur Michel LECHAUVE.

Il indique que compte tenu de ses responsabilités communales, intercommunales et départementales, il ne lui est plus possible de dégager du temps suffisant pour assurer le suivi et l'animation du groupe de travail « Agriculture ». De ce fait, il démissionne et souhaite être remplacé.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des candidats.

5 - ETAT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE « TRAME VERTE ET BLEUE »,

Le Président vous propose une présentation de l'état d'avancement de l'étude TVB.
Le document vous sera transmis avec le compte rendu.

6 - PRESENTATION DE LA FILIERE BOIS ET DES SYSTEMES DE CHAUFFERIE BOIS PAR « ARBOCENTRE »,

Le Président vous propose une présentation présentée par Monsieur Olivier Silberberg, Arbocentre.

Le document vous sera transmis avec le compte rendu.

7 – QUESTIONS DIVERSES